

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1209

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2 BIS

Après le mot :

« environnementales, »

insérer les

mots :

« et mettre au point de réelles thérapies de restauration de la fertilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les problèmes d'infertilité peuvent être résolus à l'aide de traitements naturels, qui ne sont pourtant jamais mis en lumière. Il est essentiel de mener une politique de lutte contre l'infertilité, englobant la prévention et la recherche sur les causes de l'infertilité.